



Syndicat **Force Ouvrière** des Finances Publiques
Section locale **FO DGFIP 62**
DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart
BP 30015 – 62034 ARRAS CEDEX

☎ 06 04 40 51 41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu » Bertolt Brecht

CTL du 4 juillet 2017 : Compte-rendu

Ce Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental, Monsieur Michel ROULET. **FO-DGFIP62** a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Monsieur Didier VERMEERSCH remplissant cette fonction pour l'Administration.

Vous trouverez en téléchargement sur le site internet **FO-DGFIP62** la déclaration liminaire lue en séance (www.fo-dgfip-sd.fr/062/)

1) PV du CTL du 4 avril 2017 (pour approbation)

En l'absence de remarque, le PV a été approuvé à l'unanimité.



2) Réorganisation des services en charge des missions domaniales et de politique immobilière de l'État (pour avis)

- La mise en place du PED (Pôle Évaluation Domaniale) effectif au 01/09/2017 : 9 cadres A (12 aujourd'hui).

À compter du 1^{er} septembre 2017, tous les dossiers d'expropriation seront confiés à un seul cadre A qui exercera cette fonction de commissaire de gouvernement à hauteur de 50 % de son temps.

Pour les autres, l'organisation se fera à la fois :

- **par secteurs géographiques** (*développement de la polyvalence*) et
- **par typologie de dossier** (*développement d'une spécialisation*).

Pour l'organisation par typologie de dossier :

Pour chaque typologie de dossiers, deux évaluateurs se verront qualifiés de référents ou de spécialistes !

Pour l'organisation en secteur :

Leur nombre va considérablement se réduire puisqu'il passera de 11 aujourd'hui, à 4. Deux évaluateurs seront affectés par secteur.

La Direction nous précise que cet élargissement des secteurs géographiques ne se traduira pas par un allongement des temps de transport, et donc une dégradation des conditions de travail.

En effet, elle explique que :

Arguments de la Direction	Réponses de vos représentants FO-DGFIP62
le nombre de saisines est en diminution de l'ordre de 20 % (comparaison 1 ^{er} trimestre 2017 / 2016)	Encore faut-il que la tendance se confirme !
Le dossier sera attribué à l'évaluateur dont le bureau est le plus proche du bien à évaluer	Sauf que la surface des secteurs a été multipliée par plus de 2 et qu'avec cette méthode les évaluations risquent d'être toujours attribuées au même évaluateur
l'évaluation depuis le bureau sera encouragée et développée	Et quand ça sera fait, on pourra même supprimer les secteurs !

Cette organisation a surtout l'avantage de permettre des économies en matière de frais de déplacement !

En bref :

Si le dossier présente des enjeux financiers importants, s'il est « sensible » ou présente une certaine complexité, il sera attribué à l'évaluateur spécialiste de ce type de dossier.

Pour les autres dossiers, ils seront répartis selon le secteur géographique. S'il est simple, il sera fait du bureau, s'il est plus complexe mais pas assez pour faire appel au spécialiste, il sera confié à l'évaluateur du secteur le plus proche du bien à évaluer... *Simple non !*



Mal à la tête ?

- Le maintien d'un SLD (service local du domaine) dans le Pas-de-Calais, effectif au 1/9/2017 : 1A, 3B, 1C.

Un certain nombre de missions seront transférés le 01/09/2017 au Pôle de Gestion Domaniale installé à LILLE. Ce transfert de missions se traduit par la **suppression de 2 emplois : 1 B et 1 C.**

La répartition des missions entre le PGD et le SLD a été présentée en comité technique de réseau le 4/4/2017. Une circulaire à paraître de la DIE décrira de façon encore plus précise cette répartition (elle était prévue fin mai mais n'est toujours pas sortie...). *Si la DG pilote cette restructuration aussi bien que les précédentes, la note paraîtra sûrement après la mise en place des nouvelles structures !*

Par ailleurs, il est envisagé de mettre en place un protocole SLD-PGD prévoyant la déclinaison locale des échanges entre le PGD et les SLD pour le traitement des dossiers confiés au PGD. Les 4 DDFiP et la DRFiP du Nord se réuniront en juin, dans le cadre d'un groupe de travail, pour élaborer ce protocole.

- Maintien d'une cellule cessions et renforcement de la cellule redevances

Il sera nécessaire de conserver au sein du SLD une cellule cessions qui sera en charge d'un certain nombre de travaux qui ne seront pas réalisés par le PGD. Ces travaux seront confiés à un cadre B qui est en déjà en charge des cessions.

S'agissant des redevances, un plan de revalorisation des conditions financières de l'occupation ou de l'utilisation du domaine public va être lancé par la DIE qui devrait se traduire par une augmentation de la charge de travail au cours du second semestre. Le transfert des dossiers complexes au PGD va permettre de se recentrer sur cette activité porteuse d'enjeux financiers.

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP62 (4 voix)		X	
Solidaires (3 voix)		X	
UNSA-CFTC (2 voix)			refus de vote
CGT (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP62** ont voté **CONTRE** cette nouvelle restructuration, encore une fois faite dans la précipitation (toutes les notes ne sont pas encore sorties), et qui masquent la suppression de près d'un quart des effectifs des domaines (-5 emplois pour le département).

3) Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels et Programme Annuel de Prévention 2017 (pour information)

Le DUERPAP a été présenté au CHS-CT du 13 juin dernier. Tous les détails sont repris dans le compte-rendu du CHSCT que vous trouverez en téléchargement sur le site internet **FO-DGFiP62** (cf. <http://www.fo-dgfip-sd.fr/062/spip.php?article2453>).

Les risques psycho-sociaux sont un problème majeur pour lequel il reste des marges de manœuvre. Bercy a conscience qu'il faut progresser sur le sujet qui reste très difficile.

L'avis du CHSCT a été présenté aux membres du CTL. Cet avis formalise les préconisations et propositions faites par vos représentants des personnels.

Vos élus **FO-DGFiP62** ont demandé à la direction de se conformer à ces préconisations et ont félicité les acteurs de prévention pour la qualité de leur travail en cette matière.

4) Baromètre social départemental (pour information)

Comme en décembre 2013 et juin 2015, une enquête sur les conditions de travail des agents de la DGFiP a été adressée à tous les agents de la DGFiP en décembre 2016.

La première constatation est la baisse de la participation : pour notre département, 668 agents ont répondu soit un taux de participation de 41 % (pour 801 en 2015, taux de participation de 47,45 %).



Face à ce constat, vos élus **FO-DGFiP62** ont interrogé la Direction pour en connaître l'explication... pour nous la réponse est pourtant simple : à quoi bon passer 15 minutes à dénoncer la dégradation des conditions de travail si de toutes façons aucune mesure corrective n'est prise !

La Direction est lucide : « ça se dégrade ! »

Les points négatifs

– Une charge de travail encore plus importante :

71 % des agents considèrent qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour accomplir correctement leur travail (65 % en 2015).

51 % considèrent que la charge de travail est mal répartie (56% en 2015).

97 % des agents déclarent travailler dans l'urgence souvent (64 % contre 61 % en 2015) et de

temps en temps (33 % contre 35 % en 2015).

80 % ont le sentiment de ne pas pouvoir faire face souvent (33 % contre 28 en 2015) et de temps en temps (47 % contre 50 en 2015).

71 % n'arrive pas à prioriser leurs tâches souvent (28 % contre 23 % en 2015) et de temps de temps (43 % contre 45 % en 2015).

61 % ne disposent pas du temps nécessaire pour prendre connaissance des informations et de la documentation ((56 % en 2015).

61 % ne sont pas satisfait de leurs charges de travail (56 % en 2015).

– Stress :

Sur une échelle de 1 à 10, le stress lié au travail est estimé à + de 5 pour 87 % des agents (81 % en 2015).

Les raisons en sont, par ordre croissant : la charge de travail pour 68 % des agents (64 % en 2015), et plus loin derrière les conditions matérielles de travail pour 27 % (25 % en 2015), les missions 22 % (22 % en 2015), les relations avec la hiérarchie 19 % (19 % en 2015)...

– Dégradation du service public rendu aux usagers :

Au lieu des 71 % en 2015, il n'y a plus que 65 % des agents qui considèrent qu'on délivre un service de bonne qualité aux usagers.

68 % déclarent être confrontés à des usagers mécontents de la qualité du service rendu, souvent (15 % pour 11% en 2015) ou de temps en temps (53 %, 56 % en 2015, 43 % en 2013).

54 % considèrent que les modalités d'accueil (accueil physique, téléphonique et internet) ne répondent pas aux attentes des usagers (47 % en 2015). Même si 61 % trouve que le développement des offres de service en ligne réponds aux attentes des usagers (57 % en 2015).

21 % considèrent que la seconde priorité sur laquelle il faudrait agir est la qualité du service rendu aux usagers (42 % en 2015).

– L'évolution de la DGFIP :

77 % estiment que globalement, la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens (71 % en 2015).

60 % jugent que le rythme de changement au sein de la DGFIP est trop rapide (50 % en 2015).

66 % sont pessimistes concernant leur avenir au sein de la DGFIP (60 % en 2015) et 72 % au sein de leur structure/service (65 % en 2015).

– Conditions de vie au travail :

79 % estiment que l'attention portée aux conditions et à la qualité de vie au travail n'est pas assez importante (70 % en 2015).

La DGFIP travaille sur des actions de modernisation et d'amélioration des conditions de vie au travail. 72 % des agents jugent qu'elles ne vont pas dans le bon sens (65 % en 2015).

Puisque 56 % sont satisfait de leurs conditions matérielles de travail (espace, lumière, confort, calme...) (64 % en 2015), il faut en conclure que la défaillance des conditions de travail dénoncée concernent surtout l'organisation...

47 % jugent que le 1^{er} point sur lequel il faudrait agir en priorité au sein de leur structure / service est les conditions de vie au travail (42 % en 2015).

– Reconnaissance et motivation :

71 % ne sont pas satisfait de la reconnaissance de leur travail (66 % en 2015).

65 % ne sont pas satisfait de leur rémunération (67 % en 2015).

60 % déclare que leur motivation dans son travail diminue (53 % en 2015).

Des points positifs en déclin

- L'ambiance de travail et le lien avec le responsable direct :

73 % reconnaissent que leur ambiance de travail est bonne (75 % en 2015).

78 % continuent de trouver que leur responsable direct est disponible quand on a besoin de lui (78 % en 2015) 57 % son soutien technique (60 % en 2015) et 67 % sa communication (67 % en 2015).

Par contre si 50 % considèrent qu'ils échangent régulièrement avec leur responsable direct sur le bilan de leur activité, c'est 7 point de moins qu'en 2015 (57%).

- Des valeurs reconnues mais qui se fragilisent :

64 % des agents sont fiers de travailler pour la DGFIP (66 % en 2015).

76 % sont fiers du travail réalisé dans leur structure/service (75 % en 2015).

78 % ont le sentiment de contribuer aux missions de service public (75% en 2015)).

68 % se reconnaissent dans les valeurs de la DGFIP (professionnalisme, qualité de service...) (73 % en 2015).

83 % ont un travail qui les intéresse (85 % en 2015).

Deux services aux indicateurs particulièrement dégradés : le PCE et les SPF !

Face à ce constat de dégradation, partagé par la Direction (*saluons au moins la lucidité !*), plusieurs leviers d'actions ont été annoncés : elle s'engage à **mieux accompagner le changement** tout au long de l'année, de **prioriser** les tâches en acceptant une dégradation des résultats sur les indicateurs moins prioritaires, de travailler sur les **simplifications** et **revoir les méthodes de travail et l'organisation** afin notamment d'améliorer la **reconnaissance du travail des agents** dans une démarche de management au quotidien... en commençant par encourager les chefs à faire un retour aux agents de leur service sur les dialogues de performances, les audits...

Commentaires FO : Vos élus **FO-DGFIP62** ont rappelé que cette dégradation des conditions de travail est ici mesurée (et plus laissée au ressenti des agents). La raison de ce malaise est à voir dans les restructurations, la suppression des effectifs, les postes vacants et l'augmentation de la charge qui en découle. Il faut traiter le mal en soignant la cause pas en tentant de maîtriser les conséquences...

5) Questions diverses

- Une réflexion nationale est lancée sur la création d'un secteur foncier dans les SIP, qu'en est-il dans le Pas-de-Calais ?

Il s'agit d'une note signée de Bruno Parent adressée en début d'année et qui confirme la nécessité de maintenir un niveau suffisant en matière d'expertise foncière.

Dans le Pas-de-Calais, l'expertise foncière est exercée par les SIP avec le PELP et le PTGC en appui technique.

La situation est hétérogène en France et à l'intérieur du département selon qu'il y avait sur le site un CDIF ou pas.

Un état des lieux va être fait à ce stade sans aucune arrière-pensée.

– Quelle est l’avancée de la réalisation de l’objectif du Contrôle Fiscale Externe dans le 62 ?

Au 30 juin, 506 opérations sont engagées (102 % du programme), 313 opérations sont notifiées (63,10 % du programme).

Un peu en retrait en matière d’opérations notifiées.

À la recherche d’opérations rapides avec la mise en œuvre notamment de la nouvelle procédure d’examen de comptabilité et cette année, une bouffée d’air a été apportée grâce à une opération coordonnée programmée par le PCE de Boulogne.

– Les contrôleurs stagiaires ont dû aider les secteurs d’assiette en dépit de la note de l’ENFiP, qui ne prévoyait pas ce dispositif pour tous. Qu’est-ce qui a justifié cette décision ? Pouvez-vous nous communiquer les chiffres de l’avancée des saisies des 2042, semaine par semaine, site par site, depuis le début de la campagne à aujourd’hui ?

4 points de contexte : la nouvelle déclaration RIC1, la saisie des RIB, la fiabilisation des états-civils, de nombreux arrêts-maladie.

Tous les services ont été sensibilisés de l’intérêt de mener à bien cette campagne de saisie.

Dans ce contexte, l’ensemble des contrôleurs stagiaires ont été mobilisés pour donner un coup de main sur cette mission en contradiction avec la note de l’ENFiP.

Le directeur départemental assume cette décision et nous a communiqué les chiffres de l’émission accélérée.

– Quelles sont les modalités de continuité du service et d’accueil envisagées (pour le pôle B notamment) dans les opérations de désamiantage du site de Boulogne-sur-Mer ?

La direction n’était pas informée des difficultés d’organisation locale qui compliquent les relations inter-services. Elle va agir en conséquence.

Les élus FO-DGFiP62 :

Titulaires

Jacques REGNIER, Delphine MORTELETTE, Laurence DIDAUX et Michaël MILLOT

Suppléants

Stéphane THIRIAT, Justine KORKUT, Hervé DANNEELS et Sylvie MANIEZ

Expertes

Coralie VINCENT, Franck DANNELY et Valérie CADET